EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE
Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : BIS PONT
Unité de production : BISPONT BIOGAZ

Produit d'épandage : Digestat Solide
Rapport C/N : Entre 8 et 25 - Tenue en tas : Solide

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL BAES	BP_BAE_01 - ESMERY-	9,15	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL BAES	BP_BAE_01 - ESMERY-	1,33	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL BAES	BP_BAE_02 - LIBERMONT	6,97	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL BAES	BP_BAE_03 - ESMERY-	43,42	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL BAES	BP_BAE_03 - ESMERY-	2,24	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL BAES	BP_BAE_04 - ESMERY-	19,27	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL BAES	BP_BAE_04 - ESMERY-	1,65	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL BAES	BP_BAE_05 - GRECOURT	3,25	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL BAES	BP_BAE_06 - GRECOURT	23,20	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL BAES	BP_BAE_07 - GRECOURT	9,86	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL BAES	BP_BAE_08 - GRECOURT	10,53	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL BAES	BP_BAE_08 - GRECOURT	0,76	3	Isolement de cours d'eau	3	-	

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL BAES	BP_BAE_09 - GRECOURT	17,48	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL BAES	BP_BAE_10 - VIRY-	0,83	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL BAES	BP_BAE_11 - LIBERMONT	0,19	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL BAES	BP_BAE_11 - LIBERMONT	0,55	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	-	
EARL BAES	BP_BAE_12 - LIBERMONT	4,39	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL BAES	BP_BAE_12 - LIBERMONT	1,49	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
EARL BAES	BP_BAE_15 - LIBERMONT	3,73	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL BAES	BP_BAE_17 - LIBERMONT	9,28	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL BAES	BP_BAE_18 - LIBERMONT	2,02	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL BAES	BP_BAE_19 - VIRY-	3,01	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL BAES	BP_BAE_20 - VIRY-	9,90	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL BAES	BP_BAE_21 - VIRY-	0,73	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL BAES	BP_BAE_21 - VIRY-	0,67	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL DE BONNEUIL	BP_BON_01 - BROUCHY	27,49	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DE BONNEUIL	BP_BON_02 - ESMERY-	35,45	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL DE BONNEUIL	BP_BON_02 - ESMERY-	0,62	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL DE BONNEUIL	BP_BON_03 - ESMERY-	1,54	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	-	
EARL DE BONNEUIL	BP_BON_03 - ESMERY-	53,06	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DE BONNEUIL	BP_BON_04 - BROUCHY	1,38	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
EARL DE BONNEUIL	BP_BON_04 - BROUCHY	14,32	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DE BONNEUIL	BP_BON_05 - ESMERY-	10,88	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DE BONNEUIL	BP_BON_06 - ESMERY-	15,05	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DE BONNEUIL	BP_BON_06 - GOLANCOURT	3,51	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DE BONNEUIL	BP_BON_06 - ESMERY-	0,16	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL DE BONNEUIL	BP_BON_08 - BROUCHY	10,25	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DE BONNEUIL	BP_BON_09 - GOLANCOURT	4,85	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DE BONNEUIL	BP_BON_10 - BROUCHY	2,01	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	-	
EARL DE BONNEUIL	BP_BON_10 - BROUCHY	6,84	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DE BONNEUIL	BP_BON_11 - ESMERY-	1,47	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
EARL DE BONNEUIL	BP_BON_11 - ESMERY-	16,65	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
SCEA CARBONNAUX	BP_CAR_01 - QUIVIERES	1,67	3	Isolement de tiers	3	-	
SCEA CARBONNAUX	BP_CAR_01 - QUIVIERES	77,09	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA CARBONNAUX	BP_CAR_02 - QUIVIERES	2,46	3	Isolement de tiers	3	-	
SCEA CARBONNAUX	BP_CAR_02 - QUIVIERES	30,26	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA CARBONNAUX	BP_CAR_03 - QUIVIERES	1,01	3	Isolement de tiers	3	-	
SCEA CARBONNAUX	BP_CAR_03 - QUIVIERES	39,40	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA CARBONNAUX	BP_CAR_04 - MONCHY-	16,86	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA CARBONNAUX	BP_CAR_05 - QUIVIERES	0,45	3	Isolement de tiers	3	-	
SCEA CARBONNAUX	BP_CAR_06 - QUIVIERES	1,10	3	Isolement de tiers	3	-	
SCEA CARBONNAUX	BP_CAR_06 - QUIVIERES	49,88	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA CARBONNAUX	BP_CAR_07 - QUIVIERES	17,47	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA CARBONNAUX	BP_CAR_07 - QUIVIERES	0,74	3	Isolement de tiers	3	-	
SCEA CARBONNAUX	BP_CAR_08 - QUIVIERES	74,99	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL CHEVALLIER	BP_CHE_01 - ESMERY-	22,98	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL CHEVALLIER	BP_CHE_02 - ESMERY-	3,37	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL CHEVALLIER	BP_CHE_03 - ESMERY-	0,12	3	Isolement de cours d'eau	3	-	

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL CHEVALLIER	BP_CHE_03 - ESMERY-	75,61	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL CHEVALLIER	BP_CHE_03 - ESMERY-	1,07	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
EARL CHEVALLIER	BP_CHE_04 - ESMERY-	3,10	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	-	
EARL CHEVALLIER	BP_CHE_04 - ESMERY-	13,70	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL CHEVALLIER	BP_CHE_05 - ESMERY-	17,81	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL CHEVALLIER	BP_CHE_06 - HOMBLEUX	7,85	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL CHEVALLIER	BP_CHE_07 - ESMERY-	0,50	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL CHEVALLIER	BP_CHE_07 - ESMERY-	1,69	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL CHEVALLIER	BP_CHE_08 - FRENICHES	0,12	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL CHEVALLIER	BP_CHE_08 - FRENICHES	5,34	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL CHEVALLIER	BP_CHE_09 - ESMERY-	0,19	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL CHEVALLIER	BP_CHE_09 - ESMERY-	0,40	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL CHEVALLIER	BP_CHE_11 - ESMERY-	0,39	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL CHEVALLIER	BP_CHE_11 - ESMERY-	32,63	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL CHEVALLIER	BP_CHE_12 - ESMERY-	3,86	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DOSSIN	BP_DOS_01 - ESMERY-	0,19	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL DOSSIN	BP_DOS_01 - ESMERY-	5,24	1		1	Pas de prescription particulière au-	1

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						delà de la réglementation	
EARL DOSSIN	BP_DOS_02 - GRECOURT	0,08	2	Périmètres de captage	2	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DOSSIN	BP_DOS_02 - GRECOURT	5,19	3	Périmètres de captage	3	-	
EARL DOSSIN	BP_DOS_03 - HOMBLEUX	23,87	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DOSSIN	BP_DOS_04 - HOMBLEUX	0,01	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
EARL DOSSIN	BP_DOS_04 - HOMBLEUX	17,35	2	Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage	2	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DOSSIN	BP_DOS_04 - HOMBLEUX	0,18	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DOSSIN	BP_DOS_05 - HOMBLEUX	19,62	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DOSSIN	BP_DOS_05 - HOMBLEUX	0,93	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
EARL DOSSIN	BP_DOS_06 - HOMBLEUX	12,64	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DOSSIN	BP_DOS_06 - HOMBLEUX	2,50	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	-	
EARL DOSSIN	BP_DOS_07 - HOMBLEUX	9,27	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DOSSIN	BP_DOS_07 - HOMBLEUX	3,28	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL DOSSIN	BP_DOS_08 - HOMBLEUX	1,17	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL DOSSIN	BP_DOS_09 - HOMBLEUX	0,12	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DOSSIN	BP_DOS_09 - HOMBLEUX	1,34	3	Isolement de tiers	3	-	

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL DOSSIN	BP_DOS_10 - HOMBLEUX	0,08	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
EARL DOSSIN	BP_DOS_10 - HOMBLEUX	10,23	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DOSSIN	BP_DOS_12 - HOMBLEUX	0,05	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DOSSIN	BP_DOS_12 - HOMBLEUX	2,51	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL DOSSIN	BP_DOS_14 - BUVERCHY	1,49	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DOSSIN	BP_DOS_15 - SANCOURT	19,45	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DOSSIN	BP_DOS_16 - SANCOURT	24,16	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DOSSIN	BP_DOS_17 - SANCOURT	2,58	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL DOSSIN	BP_DOS_17 - SANCOURT	17,63	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DOSSIN	BP_DOS_20 - HOMBLEUX	7,10	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
LAMORINIERE Arnaud	BP_LAM_01 - VILLERS-	1,41	3	Isolement de tiers	3	-	
LAMORINIERE Arnaud	BP_LAM_02 - VILLERS-	6,75	3	Isolement de tiers	3	-	
LAMORINIERE Arnaud	BP_LAM_02 - VILLERS-	105,14	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
LAMORINIERE Arnaud	BP_LAM_03 - VILLERS-	0,39	3	Isolement de tiers	3	-	
LAMORINIERE Arnaud	BP_LAM_04 - VILLERS-	2,13	3	Isolement de tiers	3	-	
LAMORINIERE Arnaud	BP_LAM_04 - VILLERS-	15,10	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
LAMORINIERE Arnaud	BP_LAM_06 - VILLERS-	9,38	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
LAMORINIERE Arnaud	BP_LAM_06 - VILLERS-	4,11	3	Isolement de tiers	3	-	
LAMORINIERE Arnaud	BP_LAM_07 - VILLERS-	0,69	3	Isolement de tiers	3	-	
LAMORINIERE Arnaud	BP_LAM_07 - VILLERS-	1,11	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
LAMORINIERE Arnaud	BP_LAM_10 - DOUILLY	1,57	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
LAMORINIERE Arnaud	BP_LAM_11 - SANCOURT	7,50	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
LAMORINIERE Arnaud	BP_LAM_12 - SANCOURT	26,55	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
LAMORINIERE Arnaud	BP_LAM_13 - ARTEMPS	0,03	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
LAMORINIERE Arnaud	BP_LAM_13 - ARTEMPS	9,10	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
LAMORINIERE Arnaud	BP_LAM_15 - FLAVY-LE-	13,72	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
LAMORINIERE Arnaud	BP_LAM_16 - PITHON	0,01	2		1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
LAMORINIERE Arnaud	BP_LAM_16 - PITHON	1,26	3	Isolement de tiers	3	-	
LAMORINIERE Arnaud	BP_LAM_17 - VILLERS-	1,00	3	Isolement de tiers	3	-	
LAMORINIERE Arnaud	BP_LAM_17 - VILLERS-	0,08	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
LAMORINIERE Arnaud	BP_LAM_22 - ANNOIS	2,30	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
LAMORINIERE Arnaud	BP_LAM_22 - ANNOIS	3,81	3	Isolement de tiers	3	-	

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
LAMORINIERE Arnaud	BP_LAM_23 - FLAVY-LE-	0,74	3	Isolement de tiers	3	-	
LAMORINIERE Arnaud	BP_LAM_23 - FLAVY-LE-	3,24	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
LAMORINIERE Arnaud	BP_LAM_24 - SANCOURT	1,94	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DU MARAIS	BP_MAR_02 - OFFOY	9,29	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DU MARAIS	BP_MAR_03 - OFFOY	5,00	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DU MARAIS	BP_MAR_03 - OFFOY	0,12	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
EARL DU MARAIS	BP_MAR_05 - HOMBLEUX	3,19	2		1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
EARL DU MARAIS	BP_MAR_05 - HOMBLEUX	0,34	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL DU MARAIS	BP_MAR_06 - CLERY-SUR-	4,92	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	-	
EARL DU MARAIS	BP_MAR_06 - CLERY-SUR-	5,44	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DU MARAIS	BP_MAR_07 - CLERY-SUR-	6,10	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DU MARAIS	BP_MAR_09 - VOYENNES	1,42	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DU MARAIS	BP_MAR_11 - CLERY-SUR-	8,34	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DU MARAIS	BP_MAR_12 - HOMBLEUX	6,55	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DU MARAIS	BP_MAR_12 - HOMBLEUX	0,99	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL DU MARAIS	BP_MAR_13 - OFFOY	10,03	1		1	Pas de prescription particulière au-	1

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						delà de la réglementation	
EARL DU MARAIS	BP_MAR_14 - HEM-MONACU	29,64	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DU MARAIS	BP_MAR_15 - HOMBLEUX	4,69	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DU MARAIS	BP_MAR_16 - VOYENNES	8,81	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DU MARAIS	BP_MAR_17 - HOMBLEUX	0,98	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DU MARAIS	BP_MAR_18 - VOYENNES	0,18	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL DU MARAIS	BP_MAR_18 - VOYENNES	0,88	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DU MARAIS	BP_MAR_19 - VOYENNES	1,00	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	
EARL DU MARAIS	BP_MAR_19 - VOYENNES	1,20	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL DU MARAIS	BP_MAR_20 - VOYENNES	2,25	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SARL VAN HAMME	BP_VAN_01 - ESMERY-	36,30	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SARL VAN HAMME	BP_VAN_01 - ESMERY-	5,09	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
SARL VAN HAMME	BP_VAN_02 - LIBERMONT	4,26	3	Isolement de tiers	3	-	
SARL VAN HAMME	BP_VAN_02 - LIBERMONT	25,72	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SARL VAN HAMME	BP_VAN_03 - MUILLE-	18,65	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
SARL VAN HAMME	BP_VAN_03 - MUILLE-	2,49	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	-	
SARL VAN HAMME	BP_VAN_04 - MUILLE-	0,49	3	Isolement de tiers	3	-	
SARL VAN HAMME	BP_VAN_05 - LIBERMONT	0,06	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
SARL VAN HAMME	BP_VAN_06 - LIBERMONT	5,93	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	-	
SARL VAN HAMME	BP_VAN_06 - LIBERMONT	9,51	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SARL VAN HAMME	BP_VAN_07 - ESMERY-	1,97	3	Isolement de tiers	3	-	
SARL VAN HAMME	BP_VAN_07 - ESMERY-	0,35	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SARL VAN HAMME	BP_VAN_08 - MUILLE-	10,51	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SARL VAN HAMME	BP_VAN_09 - LIBERMONT	0,68	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
SARL VAN HAMME	BP_VAN_09 - LIBERMONT	6,80	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SARL VAN HAMME	BP_VAN_10 - LIBERMONT	0,01	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
SARL VAN HAMME	BP_VAN_10 - LIBERMONT	1,20	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SARL VAN HAMME	BP_VAN_11 - LIBERMONT	25,71	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SARL VAN HAMME	BP_VAN_12 - LIBERMONT	2,28	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SARL VAN HAMME	BP_VAN_13 - LIBERMONT	1,06	3	Isolement de tiers	3	-	
SARL VAN HAMME	BP_VAN_13 - LIBERMONT	18,98	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
SARL VAN HAMME	BP_VAN_14 - EPPEVILLE	0,54	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	-	
SARL VAN HAMME	BP_VAN_14 - EPPEVILLE	15,98	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SARL VAN HAMME	BP_VAN_15 - LIBERMONT	2,26	3	Isolement de tiers	3	-	
SARL VAN HAMME	BP_VAN_15 - LIBERMONT	4,45	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SARL VAN HAMME	BP_VAN_16 - ESMERY-	1,74	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
SARL VAN HAMME	BP_VAN_16 - ESMERY-	10,63	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SARL VAN HAMME	BP_VAN_17 - LIBERMONT	8,05	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SARL VAN HAMME	BP_VAN_18 - LIBERMONT	1,79	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA VOISIN	BP_VOI_004 - VOYENNES	0,16	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA VOISIN	BP_VOI_004 - VOYENNES	0,39	3	Isolement de tiers	3	-	
SCEA VOISIN	BP_VOI_006 - VOYENNES	2,92	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA VOISIN	BP_VOI_007 - ESMERY-	1,21	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA VOISIN	BP_VOI_007 - ESMERY-	0,29	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
SCEA VOISIN	BP_VOI_008 - ESMERY-	1,09	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA VOISIN	BP_VOI_009 - ESMERY-	14,66	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
SCEA VOISIN	BP_VOI_011 - HOMBLEUX	0,54	3	Isolement de tiers	3	-	
SCEA VOISIN	BP_VOI_011 - HOMBLEUX	4,64	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA VOISIN	BP_VOI_012 - HOMBLEUX	12,57	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA VOISIN	BP_VOI_013 - HOMBLEUX	15,58	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA VOISIN	BP_VOI_014 - HOMBLEUX	0,62	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA VOISIN	BP_VOI_014 - HOMBLEUX	1,81	3	Isolement de tiers	3	-	
SCEA VOISIN	BP_VOI_015 - HOMBLEUX	7,11	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA VOISIN	BP_VOI_015 - HOMBLEUX	0,48	3	Isolement de tiers	3	-	
SCEA VOISIN	BP_VOI_017 - HOMBLEUX	4,98	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA VOISIN	BP_VOI_017 - HOMBLEUX	2,95	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	
SCEA VOISIN	BP_VOI_021 - HOMBLEUX	17,31	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA VOISIN	BP_VOI_022 - HOMBLEUX	10,84	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA VOISIN	BP_VOI_023 - HOMBLEUX	0,17	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
SCEA VOISIN	BP_VOI_023 - HOMBLEUX	9,87	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA VOISIN	BP_VOI_025 - HOMBLEUX	1,38	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
SCEA VOISIN	BP_VOI_025 - HOMBLEUX	0,52	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
SCEA VOISIN	BP_VOI_026 - HOMBLEUX	0,55	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA VOISIN	BP_VOI_027 - HOMBLEUX	1,10	3	Isolement de tiers	3	-	
SCEA VOISIN	BP_VOI_027 - HOMBLEUX	0,07	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA VOISIN	BP_VOI_028 - SOMMETTE-	6,13	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA VOISIN	BP_VOI_030 - CRESSY-	14,83	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA VOISIN	BP_VOI_035 - HOMBLEUX	6,73	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA VOISIN	BP_VOI_036 - HOMBLEUX	8,76	2		1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
SCEA VOISIN	BP_VOI_037 - HOMBLEUX	1,84	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA VOISIN	BP_VOI_037 - HOMBLEUX	2,06	3	Isolement de tiers	3	-	
SCEA VOISIN	BP_VOI_039 - HOMBLEUX	7,51	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA VOISIN	BP_VOI_041 - HOMBLEUX	0,83	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA VOISIN	BP_VOI_042 - HOMBLEUX	1,94	3	Isolement de tiers	3	-	
SCEA VOISIN	BP_VOI_042 - HOMBLEUX	3,30	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA VOISIN	BP_VOI_043 - HOMBLEUX	0,43	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA VOISIN	BP_VOI_047 - BUVERCHY	2,90	1		1	Pas de prescription particulière au-	1

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						delà de la réglementation	
SCEA VOISIN	BP_VOI_048 - BUVERCHY	0,73	3	Isolement de tiers	3	-	
SCEA VOISIN	BP_VOI_048 - BUVERCHY	1,49	1		1	-	
SCEA VOISIN	BP_VOI_049 - HOMBLEUX	0,26	3	Isolement de tiers	3	-	
SCEA VOISIN	BP_VOI_049 - HOMBLEUX	3,79	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA VOISIN	BP_VOI_051 - HOMBLEUX	0,12	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA VOISIN	BP_VOI_051 - HOMBLEUX	0,58	3	Isolement de tiers	3	-	
SCEA VOISIN	BP_VOI_052 - SANCOURT	1,98	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA VOISIN	BP_VOI_053 - SANCOURT	32,22	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA VOISIN	BP_VOI_053 - SANCOURT	1,47	3	Isolement de tiers	3	-	
SCEA VOISIN	BP_VOI_054 - SANCOURT	6,97	2		1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
SCEA VOISIN	BP_VOI_10 - HOMBLEUX	9,70	3	Isolement de tiers	3	-	
SCEA VOISIN	BP_VOI_10 - HOMBLEUX	30,27	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA VOISIN	BP_VOI_24 - HOMBLEUX	0,01	3	Isolement de tiers	3	-	
SCEA VOISIN	BP_VOI_24 - HOMBLEUX	21,48	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL FERME DE BUNY	BUN_001 - VOYENNES	19,62	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL FERME DE BUNY	BUN_002 - VOYENNES	1,08	3	Isolement de tiers	3	-	

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL FERME DE BUNY	BUN_002 - VOYENNES	28,18	2		1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
EARL FERME DE BUNY	BUN_003 - VOYENNES	0,40	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL FERME DE BUNY	BUN_003 - VOYENNES	4,22	2		1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
EARL FERME DE BUNY	BUN_005 - VOYENNES	1,35	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL FERME DE BUNY	BUN_006 - VOYENNES	0,60	3	Périmètres de captage	3	-	
EARL FERME DE BUNY	BUN_006 - VOYENNES	0,02	2	Périmètres de captage	2	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
EARL FERME DE BUNY	BUN_007 - VOYENNES	6,72	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL FERME DE BUNY	BUN_007 - VOYENNES	4,26	3	Périmètres de captage	3	-	
EARL FERME DE BUNY	BUN_007 - VOYENNES	7,23	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL FERME DE BUNY	BUN_008 - VOYENNES	10,84	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL FERME DE BUNY	BUN_008 - VOYENNES	0,77	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL FERME DE BUNY	BUN_009 - OFFOY	16,01	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL FERME DE BUNY	BUN_011 - VOYENNES	1,87	2	Périmètres de captage	2	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
EARL FERME DE BUNY	BUN_011 - VOYENNES	3,52	2		1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
EARL FERME DE BUNY	BUN_013 - HOMBLEUX	0,79	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL FERME DE BUNY	BUN_014 - VOYENNES	0,18	2		1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
EARL FERME DE BUNY	BUN_014 - VOYENNES	1,75	2	Périmètres de captage	2	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
EARL FERME DE BUNY	BUN_015 - VOYENNES	0,38	3	Périmètres de captage	3	-	

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL FERME DE BUNY	BUN_015 - VOYENNES	0,01	2	Périmètres de captage	2	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
EARL FERME DE BUNY	BUN_016 - VOYENNES	4,32	2		1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
EARL FERME DE BUNY	BUN_016 - VOYENNES	0,39	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL FERME DE BUNY	BUN_018 - VOYENNES	0,18	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL FERME DE BUNY	BUN_019 - VOYENNES	0,41	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL FERME DE BUNY	BUN_020 - ERCHES	4,12	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL FERME DE BUNY	BUN_021 - ROUY-LE-GRAND	2,08	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL FERME DE BUNY	BUN_022 - VOYENNES	0,92	2		1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
EARL FERME DE BUNY	BUN_022 - VOYENNES	0,13	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL FERME DE BUNY	BUN_023 - VOYENNES	0,15	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL FERME DE BUNY	BUN_023 - VOYENNES	0,73	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL FERME DE BUNY	BUN_024 - VOYENNES	3,95	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL FERME DE BUNY	BUN_025 - VOYENNES	6,08	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL FERME DE BUNY	BUN_026 - VOYENNES	3,75	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL FERME DE BUNY	BUN_027 - VOYENNES	4,42	2		1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
EARL FERME DE BUNY	BUN_028 - VOYENNES	1,50	2	Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage	2	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
EARL FERME DE BUNY	BUN_029 - VOYENNES	1,70	2	Périmètres de captage	2	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL FERME DE BUNY	BUN_030 - VOYENNES	0,73	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL FERME DE BUNY	BUN_030 - VOYENNES	0,22	2		1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
EARL FERME DE BUNY	BUN_031 - HOMBLEUX	3,22	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL FERME DE BUNY	BUN_032 - VOYENNES	0,38	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1

Uniquement les parcelles au statut : NON SORTIE